

EPS ADAPTÉE

Donner la possibilité à tous les élèves de bénéficier de l'EPS

C'est QUOI ?

- ✓ C'est de l'EPS qui va être adaptée en fonction de l'inaptitude et des besoins de l'élève (précisés dans le certificat médical rédigé par le médecin). Cette adaptation est personnelle et mise en place par le professeur d'EPS afin de garantir la sécurité mais aussi les progrès de chacun.

Les OBJECTIFS

- ✓ Permettre à tous les élèves des deux lycées, quels que soient leurs inaptitudes et besoins, de bénéficier de séances d'EPS adaptée
- ✓ Redonner confiance grâce à une pratique en petits groupes, avec d'autres élèves qui ont aussi des besoins et des difficultés particuliers
- ✓ Permettre les progrès de tous
- ✓ Favoriser le plus possible le passage d'une inaptitude totale à une inaptitude partielle

Pour QUI ?

- Pour les élèves du lycée Janot et du lycée Curie :
- ✓ dispensés à l'année ou sur plusieurs mois avec une inaptitude partielle
 - ✓ dispensés sur une (ou plusieurs) activités de leur programme EPS
 - ✓ dispensés en raison d'un handicap reconnu (élèves à besoins particuliers)

Activités supports

- ✓ Musculation (avec ou sans charge)
- ✓ Tennis de table (assis ou debout)
- ✓ Tir à l'arc (assis ou debout)

Horaires

- ✓ Deux créneaux par semaine sont proposés de 12H45 à 13H45 (*jours à définir*) encadrés chacun par un enseignant d'EPS

Évaluation

- ✓ A la fin de chaque semestre, les élèves sont évalués et obtiennent une note mise ensuite sur le bulletin.
- ✓ Pour les classes à examen, les référentiels utilisés ont été validés par l'Inspection Pédagogique Régionale.
- ✓ La note comptant pour le baccalauréat sera la moyenne des 2 notes semestrielles.